



Direction
Départementale
de l'Équipement

Moselle

PREFECTURE DE LA MOSELLE

**ARRETE PREFECTORAL
N° 00.1 D.D.E./S.R. DU 27 JUIN 2000
RELATIF AU CLASSEMENT SONORE
DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES DE TRANSPORTS TERRESTRES DES
COMMUNES DU DISTRICT DE L'AGGLOMERATION MESSINE ET
A L'ISOLEMENT ACOUSTIQUE DES BATIMENTS AFFECTES PAR LE BRUIT,**

**LE PREFET DE LA REGION LORRAINE
PREFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le Code de la construction et de l'habitation, et notamment son article R 111-4-1,

VU la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, et notamment ses articles 13 et 14,

VU le décret n° 95-20 du 9 janvier 1995 pris pour l'application de l'article L 111-11-1 du Code de la Construction et de l'Habitation et relatif aux caractéristiques acoustiques de certains bâtiments autre que d'habitation et de leurs équipements,

VU le décret n° 95-21 du 9 janvier 1995 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres et modifiant le Code de l'Urbanisme et le Code de la Construction et de l'Habitation

VU l'arrêté du 9 janvier 1995 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement,

VU l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit,

VU l'arrêté préfectoral du 2 janvier 1981 recensant et classant les principaux axes de transports terrestres bruyants dans le département de la Moselle

VU la délibération en date du 27 mars 2000 du District de l'Agglomération Messine

VU l'avis des communes concernées,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Régional et Départemental de l'Équipement

A R R E T E

ARTICLE 1

Les infrastructures routières communales de transports terrestres mentionnées à l'article 2 du présent arrêté sont classées dans les catégories prévues par l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé.

Les dispositions mentionnées à l'article 4 du présent arrêté et relatives à l'isolement acoustique des bâtiments dans les secteurs affectés par le bruit sont applicables aux abords du tracé de ces infrastructures.

ARTICLE 2

Pour chacun des tronçons d'infrastructures concernés,

- le classement dans une des cinq catégories définies dans l'arrêté du 30 mai 1996 visé ci-dessus
- la largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de ces tronçons

sont arrêtés conformément aux dispositions figurant dans le tableau joint en annexe 1 du présent arrêté.

Cette annexe 1 indique également le type de tissu urbain relatif au tronçon concerné.

ARTICLE 3

Les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la détermination de l'isolement acoustique des bâtiments à construire inclus dans les secteurs affectés par le bruit définis à l'article 2 ci-dessus sont arrêtés ainsi qu'il suit :

Catégorie	Niveau sonore au point de référence, en période diurne (en dB(A))	Niveau sonore au point de référence, en période nocturne (en dB(A))
1	83	78
2	79	74
3	73	68
4	68	63
5	63	58

Les niveaux sonores indiqués sont évalués en des points de référence situés, conformément à la norme NF S31-130 « cartographie du bruit en milieu extérieur », à une hauteur de 5 mètres au-dessus du plan de roulement et :

- à 2 mètres en avant de la ligne moyenne des façades pour les rues en U
- à une distance de l'infrastructure de 10 mètres, augmentés de 3 dB(A) par rapport à la valeur en champ libre pour les tissus ouverts, afin d'être équivalents à un niveau en façade. L'infrastructure est considérée comme rectiligne, à bords dégagés, placée sur un sol horizontal réfléchissant.
- Cette distance est mesurée, pour les infrastructures routières, à partir du bord extérieur de la chaussée la plus proche.

Les notions de rues en U et de tissu ouvert sont définies dans la norme citée précédemment.

ARTICLE 4

Les pièces principales et cuisines des logements dans les bâtiments d'habitation à construire dans le secteur de nuisance d'une ou plusieurs infrastructures de transports terrestres mentionnés à l'article 2 ci-dessus, doivent présenter un isolement acoustique minimal contre les bruits extérieurs.

La valeur de l'isolement est déterminée :

- soit de manière forfaitaire par une méthode simplifiée dont les modalités sont définies à l'article 7 ci-après

- soit sur la base d'une évaluation précise des niveaux sonores en façades si le maître d'ouvrage du bâtiment à construire souhaite prendre en compte des données urbanistiques et topographiques particulières. L'implantation de la construction dans le site et, le cas échéant, l'influence des conditions météorologiques locales. Cette évaluation est faite sous sa responsabilité selon les modalités fixées à l'article 8 du présent arrêté.

ARTICLE 5

Les locaux d'enseignement, locaux d'activités pratiques, bibliothèques, CDI, salles de musique, locaux médicaux, ateliers calmes, locaux administratifs, salles de repos, salles à manger et salles polyvalentes des établissements d'enseignement à construire dans le secteur de nuisance d'une ou plusieurs infrastructures de transports terrestres mentionnées à l'article 2 ci-dessus, doivent présenter un isolement acoustique minimal contre les bruits extérieurs.

La valeur de l'isolement est la même que celle imposée aux bâtiments d'habitation, ainsi que cela est défini à l'article 4 ci-dessus.

ARTICLE 6

Les bâtiments de santé, de soins et d'action sociale, ainsi que les bâtiments d'hébergement à caractère touristique à construire dans le secteur de nuisance d'une ou plusieurs infrastructures de transports terrestres mentionnées à l'article 2 ci-dessus, doivent présenter un isolement acoustique minimal contre les bruits extérieurs.

ARTICLE 7

Selon la méthode forfaitaire, la valeur de l'isolement acoustique contre les bruits extérieurs est déterminée de la façon suivante.

On distingue deux situations, celle où le bâtiment est construit dans une rue en U et celle où le bâtiment est construit en tissu ouvert.

L'appartenance des tronçons d'infrastructures classés au titre du présent arrêté de la catégorie des rues en U est indiquée dans le tableau joint en annexe 1.

A - Dans les rues en U

La valeur de l'isolement minimal en fonction de la catégorie de l'infrastructure, pour les pièces directement exposées au bruit des transports terrestres :

Catégorie	Isolement minimal D nAT
1	45 dB (A)
2	42 dB (A)
3	38 dB (A)
4	35 dB (A)
5	30 dB (A)

Ces valeurs sont diminuées, sans toutefois pouvoir être inférieures à 30 dB(A) :

- en effectuant un décalage d'un classement d'isolement pour les façades latérales ;
- en effectuant un décalage de deux classes d'isolement pour les façades arrières.

B - En tissu ouvert

- La valeur de l'isolement minimal contre les bruits extérieurs des bâtiments d'habitation en fonction de la distance entre le futur bâtiment et, pour les infrastructures routières, le bord extérieur de la chaussée la plus proche, est donnée, par catégorie d'infrastructure, dans le tableau suivant.

dist 0 10 15 20 25 30 40 50 65 80 100 125 160 200 250 300
(m)

C A T E G O R I E	1	45	45	44	43	42	41	40	39	38	37	36	35	34	33	32
	2	42	42	41	40	39	38	37	36	35	34	33	32	31	30	
	3	38	38	37	36	35	34	33	32	31	30					
	4	35	33	32	31	30										
	5	30														

Les valeurs du tableau précédent tiennent compte de l'influence des conditions météorologiques standards.

Elles peuvent être diminuées de façon à prendre en compte l'orientation de la façade par rapport à l'infrastructure, la présence d'obstacles tels qu'un écran ou un bâtiment entre infrastructures et la façade pour laquelle on cherche à déterminer l'isolement, conformément aux indications du tableau suivant.

Situation	Description	Correction
Façade en vue directe	Depuis la façade, on voit directement la totalité de l'infrastructure, sans obstacles qui la masquent	Pas de correction
Façade protégée ou partiellement protégée par des bâtiments	Il existe entre la façade concernée et la source de bruit (l'infrastructure), des bâtiments qui masquent le bruit :	
	<ul style="list-style-type: none"> en partie seulement (le bruit peut se propager par des trouées assez larges entre bâtiments) en formant une protection presque complète, ne laissant que de rares trouées pour la propagation du bruit 	3 dB(A) 6 dB(A)
Portion de façade masquée (1) par un écran, une butte de terre ou un obstacle naturel	La portion de façade est protégée par un écran de hauteur comprise entre 2 et 4 mètres :	
	<ul style="list-style-type: none"> à une distance inférieure à 150 mètres à une distance supérieure à 150 mètres 	6 dB(A) 3 dB(A)
	La portion de façade est protégée par un écran de hauteur supérieure à 4 mètres :	
	<ul style="list-style-type: none"> à une distance inférieure à 150 mètres à une distance supérieure à 150 mètres 	9 dB(A) 6 dB(A)
Façade en vue indirecte d'un bâtiment	La façade bénéficie de la protection du bâtiment lui-même	
	<ul style="list-style-type: none"> façade latérale (2) façade arrière 	3 dB(A) 9 dB(A)

(1) une portion de façade est dite masquée par un écran lorsqu'on ne voit pas l'infrastructure depuis cette portion de façade

(2) dans le cas d'une façade latérale d'un bâtiment protégé par un écran, une butte de terre ou un obstacle naturel, on peut cumuler les corrections correspondantes.

La valeur obtenue après correction ne peut en aucun cas être inférieure à 30 dB(A).

Que le bâtiment à construire se situe dans une rue en U ou en tissu ouvert, lorsqu'une façade est située dans le secteur affecté par le bruit de plusieurs infrastructures, une valeur d'isolement est déterminée séparément pour chaque infrastructure selon les modalités précédentes.

Si la plus élevée des valeurs d'isolement obtenues est supérieure de plus de 3 dB(A) aux autres c'est cette valeur qui sera prescrite pour la façade concernée. Dans le cas contraire, la valeur d'isolement prescrite est égale à la plus élevée des valeurs obtenues pour chaque infrastructure, augmentée de 3 dB(A).

Lorsqu'on se situe en tissu ouvert, l'application de la réglementation peut consister à respecter :

- soit la valeur d'isolement acoustique minimal directement issue du calcul précédent
- soit la classe d'isolement de 30, 35, 38, 42 ou 45 dB(A), en prenant parmi ces valeurs, la limite immédiatement supérieure à la valeur calculée selon la méthode précédente.

ARTICLE 8

Lorsque le maître d'ouvrage effectue une estimation précise du niveau sonore en façade, en prenant en compte des données urbanistiques et topographiques particulières, l'implantation de sa construction dans le site ainsi que, le cas échéant, les conditions météorologiques locales, il évalue la propagation des sons entre l'infrastructure et le futur bâtiment :

- par calcul selon des méthodes répondant aux exigences de l'article 6 de l'arrêté du 5 mai 1995 relatif au bruit des infrastructures routières

Dans ce cas, cette évaluation est effectuée pour chaque infrastructure en se recalant sur les niveaux sonores de référence définis, en fonction de la catégorie de l'infrastructure, à l'article 3 ci-dessus.

L'application de la réglementation consiste alors à respecter la valeur d'isolement acoustique minimal déterminée à partir de cette évaluation, de telle sorte que le niveau du bruit à l'intérieur des pièces principales et cuisines soit égal ou inférieur à 35 dB(A) en période diurne et 30 dB(A) en période nocturne, ces valeurs étant exprimées en niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré A. de 6 heures à 22 heures pour la période diurne, et de 22 heures à 6 heures pour la période nocturne. Cette valeur d'isolement doit être égale ou supérieure à 30 dB(A).

Lorsqu'un bâtiment à construire est situé dans le secteur affecté par le bruit de plusieurs infrastructures, on appliquera pour chaque local la règle définie à l'article précédent.

ARTICLE 9

Dans les communes concernées par le présent arrêté disposant d'un plan d'occupation des sols, une mise à jour de ce document sera effectuée conformément aux articles R 123-19, R 123-24 et R 123-36 du Code de l'Urbanisme.

ARTICLE 10

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du département de la Moselle, ainsi que d'une mention dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Il sera en outre affiché en mairie des communes concernées pendant un mois.

Un avis portant mention des lieux où le présent arrêté pourra être consulté devra également être affiché en mairie des communes concernées, en application de l'article 8 du décret n° 95-21 du 9 janvier 1995

ARTICLE 11

Les communes intéressées par le présent arrêté sont celles mentionnées à l'annexe 2 au présent arrêté.

Le schéma des voies de maîtrise d'ouvrage départementale et nationale du District de l'Agglomération Messine figure en annexe 3

ARTICLE 12

Les dispositions de l'arrêté préfectoral du 2 janvier 1981 recensant et classant les principaux axes de transports terrestres bruyants du département de la Moselle, et qui concernaient les voies communales sur le territoire du district de l'agglomération messine sont abrogées .

ARTICLE 13

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle
- Monsieur le Sous-Préfet de METZ-CAMPAGNE
- Messieurs les Maires des Communes concernées
- Monsieur le Directeur Régional et Départemental de l'Equipement
- Monsieur le Président du District de l'Agglomération Messine

ARTICLE 14

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle, le Sous-Préfet de METZ-CAMPAGNE, les Maires des communes concernées et le Directeur Régional et Départemental de l'Equipement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

METZ ,le 27 JUIN 2000

LE PREFET

Signé Bernadette MALGORN

ANNEXE 1

LISTE DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES COMMUNALES DES COMMUNES DU DISTRICT DE L'AGGLOMERATION MESSINE CONCERNEES PAR LE CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRES DE LA MOSELLE

REMARQUES PRELIMINAIRES

- La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond à une distance comptée de part et d'autre de l'infrastructures mesurée, pour les infrastructures routières, à partir du bord extérieur de la chaussée la plus proche.

Selon la catégorie de classement de l'infrastructure cette largeur est la suivante :

Catégorie	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure (1)
1	d = 300 m
2	d = 250 m
3	d = 100 m
4	d = 30 m
5	d = 10 m

Cette annexe 1 comprend 14 pages y compris cette page de garde

ANNEXE 2

Liste des communes concernées :

**LE BAN SAINT MARTIN
MARLY
METZ
MONTIGNY LES METZ
MOULINS LES METZ
SAINT JULIEN LES METZ**

Classement des voies communales

Tronçon	Nom de la rue	Début	Fin	Commune	Tissu	Leqj	Leqn	Cat
LIBERTE	Av. de la Liberté	rue Saint-Sigisbert	rue du Nord	BAN SAINT-MARTIN	Ouvert	64	56	5
NORD	Rue du Nord	rue de la Marne	Avenue de la Liberté	BAN SAINT-MARTIN	Ouvert	64	56	5
RUE DE LA COTE	Rue de la Cote	Rue Saint-Sigisbert	Route de Plappeville	BAN SAINT-MARTIN	Ouvert	65	57	5
RUE DE LA MARNE	Rue de la Marne	rue du Nord	Route de Plappeville	BAN SAINT-MARTIN	Ouvert	64	56	5
SAINT-SIGISBERT:1	Rue Saint-Sigisbert	Av. Henri II	Avenue de la Liberté	BAN SAINT-MARTIN	Ouvert	65	57	5
SAINT-SIGISBERT:2	Rue Saint-Sigisbert	Av. de la Liberté	Rue de la Cote	BAN SAINT-MARTIN	Ouvert	65	57	5
LONG-PREY - ST-JOSEPH	Rues du Long Prey et croix St Joseph	Rue du Long Prey	Rue de la Croix Saint-Joseph	MARLY	Ouvert	68	64	4
RUE DE FRESCATY	Rue de Frescaty	limite Montigny	Rue du 11me d'Aviation	MARLY	Ouvert	66	58	4
RUE DES ECOLES	Rue des Ecoles	Rue de la Gare (RD113A)	Rue de la Croix Saint-Joseph	MARLY	Ouvert	66	58	4
A31 - GRANGE AUX DAMES	liaison A31-Grange aux dames	Echangeur A31	rue de la Grange aux dames	METZ	Ouvert	67	59	4
A31 - PONT FAIDHERBE	bretelle	Echangeur A31	Pont Faidherbe	METZ	Ouvert	70	63	4
DEUX-FONTAINES:1	Rue de l'Abbaye Saint-Eloy	barreau de la Maxe	rue Pierre Boileau	METZ	Ouvert	69	61	4
DEUX-FONTAINES:2	Rue de l'Abbaye Saint-Eloy	rue Pierre Boileau	rue du Fort Gambetta	METZ	Ouvert	69	61	4
ABEL:1	Rue Charles Abel	Av de Nancy	Rue A. Paré	METZ	U	71	63	3
ABEL:2	Rue Charles Abel	Rue A. Paré	Place Philippe de Vigneulles	METZ	Ouvert	66	58	4
ALLEE VICTOR HEGLY	Allée Victor Hégly	Bld Saint-Symphorien	Bld Poincaré	METZ	Ouvert	70	62	4
ALSACE:1	Bld d'Alsace	Rue de Champagne	Rue de Bourgogne	METZ	Ouvert	64	56	5
ALSACE:2	Bld d'Alsace	Rue du Cambrais	Rue du Fort des Bordes	METZ	Ouvert	64	56	5
ANTOINE	Rue Antoine	Rue Pasteur	Av. Leclerc de Hauteclouque	METZ	Ouvert	69	61	4
ANTOINE LOUIS	Rue Antoine-Louis	Place Jean Moulin	Passage du Sablon	METZ	Ouvert	72	65	3
ARENES:1	Rue aux Arènes	Rue Paul Diacre	Rue de l'Argonne	METZ	Ouvert	67	59	4
ARENES:2	Rue aux Arènes	Rue de l'Argonne	Passage du Sablon	METZ	U	71	63	3
ARENES:3	Rue aux Arènes	Passage du Sablon	Av André Malraux	METZ	Ouvert	68	60	4
ARGONNE	Rue de l'Argonne	Rue Jules Lagneau	Pont de l'Argonne	METZ	Ouvert	68	60	4
AUGUSTINS	Rue des Augustins	Rue Vauban	Place Saint-Thiéobault	METZ	U	75	67	3
BECOEUR	Rue Becoeur	Rue de la Marne	Rue du XXe Corps Américain	METZ	Ouvert	66	58	4
BELCHAMPS:1	Rue de Belchamps	Rue aux Arènes	Sente à My	METZ	Ouvert	66	59	4
BELLE-ISLE:1	Rue Belle-Isle	Voir détails		METZ	Ouvert	68	61	4
BELLE-ISLE:2	Rue Belle-Isle	Voir détails		METZ	Ouvert	68	60	4
BELLE-ISLE:3	Rue Belle-Isle	Voir détails		METZ	U	74	66	3
BELLE-ISLE:4	Rue Belle-Isle	Voir détails		METZ	Ouvert	68	60	4
BELLETANCHE:1	Rue de Belletanche	Avenue de Strasbourg	Place des Provinces	METZ	Ouvert	67	59	4
BELLETANCHE:2	Rue de Belletanche	Place des Provinces	Boulevard de Guyenne	METZ	Ouvert	66	58	4
BENEDICTINS:1	Rue des Bénédictins	Rue du Pont Moreau	PI Gabriel Hocquard	METZ	Ouvert	64	56	5
BENEDICTINS:2	Rue des Bénédictins	PI Gabriel Hocquard	Rue Belle-Isle	METZ	U	71	62	3
BLIDA - ABATTOIR	liaison Blida-Abattoir	Av. de Blida	Rue de l'abbatoir	METZ	Ouvert	69	62	4
BLIDA:2	Avenue de Blida	Pont Gambetta	Rue de l'abbatoir	METZ	Ouvert	65	57	5
CAMBOUT	Rue du Cambout	Rue Saint-Charles	Rue Haute-Seille	METZ	Ouvert	65	57	5
CASTELNAU:1	Rue de Castelnau	Rue Paul Diacre	Rue Saint-Livier	METZ	Ouvert	67	59	4
CASTELNAU:2	Rue de Castelnau	Rue Saint-Livier	Rue de la Croix	METZ	Ouvert	66	58	4
CASTELNAU:3	Rue de Castelnau	Rue de la croix	Rue Auricoste de Lazarque	METZ	Ouvert	66	58	4
CASTELNAU:4	Rue de Castelnau	Rue Auricoste de Lazarque	Sente à My	METZ	Ouvert	66	58	4
CASTELNAU:5	Rue de Castelnau	Sente à My	Rue du Lavoir	METZ	Ouvert	67	59	4
CHAMBIERE	Rue Chambièrè	rue des Bénédictins	Pont des Grilles	METZ	Ouvert	65	57	5

Classement des voies communales

Tronçon	Nom de la rue	Début	Fin	Commune	Tissu	Leqj	Leqn	Cat
CHAMBRE:1	Place de Chambre	rue d'Estrées	Pont des Roches	METZ	Ouvert	71	63	3
CHAMBRE:2	Place de Chambre	rue d'Estrées	Rue du Pont de la Préfecture	METZ	Ouvert	66	59	4
CHARLEMAGNE	Rue Charlemagne	Rue Gambetta	Av. Foch	METZ	U	72	64	3
CHARRIERE:1	Rue de la Charrière	Rue des Pins	Rue des Carrières	METZ	Ouvert	66	59	4
CHARRIERE:2	Rue de la Charrière	Rue des Carrières	Rue des Marronniers	METZ	Ouvert	67	59	4
CHURCHILL:1	Rue W. Churchill	rue Haute-Pierre	Av Ney	METZ	Ouvert	69	61	4
CHURCHILL:2	Rue W. Churchill	Av Ney	Av Robert Schuman	METZ	Ouvert	68	60	4
CLAUDE BERNARD:1	Rue Claude Bernard	Rue Louis Ganne	Rue de la Commanderie	METZ	Ouvert	66	58	4
CLAUDE BERNARD:2	Rue Claude Bernard	Rue de la Commanderie	Place des Provinces	METZ	Ouvert	66	58	4
CLAUDE CHAPPE	Rue Claude Chappe	Boulevard Solidarité	Boulevard D. F. Arago	METZ	Ouvert	66	58	4
CLOUTIERS	Rue des Cloutiers	Bld d'Alsace	Rue des Feivres	METZ	Ouvert	64	56	5
CLOVIS1	Rue Clovis	Square Jean Pierre Jean	Rue Antoine Louis	METZ	U	71	63	3
CLOVIS2	Rue Clovis	Rue Antoine Louis	Rue du Sablon	METZ	Ouvert	66	58	4
COETLOSQUET:1	Rue du Coëtlosquet	Av R. Schuman	Rue Dupont des Loges	METZ	U	72	65	3
COETLOSQUET:2	Rue du Coëtlosquet	rue Dupont des Loges	place St-Martin	METZ	U	72	64	3
COUPILLON:1	Rue du Coupillon	route de Lorry	rue Louis Bertrand	METZ	Ouvert	66	59	4
COUPILLON:2	Rue du Coupillon	rue Louis Bertrand	rue des Frières	METZ	Ouvert	65	57	5
DAMES DE METZ	Rue des Dames de Metz	Rue de Castelnau	RD913	METZ	Ouvert	66	59	4
DE LATTRE DE TASSIGNY	Av De Lattre de Tassigny	Pont Déroulède	Rue de Salis	METZ	Ouvert	70	63	4
DEMANGE-PAIXHANS	liaison B Demange-B Paixhans	Voir détails		METZ	Ouvert	66	58	4
DEMANGE:1	Bld Victor Demange	Voir détails		METZ	Ouvert	70	62	4
DEMANGE:2	Bld Victor Demange	Voir détails		METZ	Ouvert	68	61	4
DEMANGE:3	Bld Victor Demange	Voir détails		METZ	Ouvert	66	58	4
DEMANGE:4	Bld Victor Demange	Voir détails		METZ	Ouvert	65	58	5
DENAIN	Rue de Denain	Rue Villars	Rue de la Pattrote	METZ	Ouvert	65	57	5
DEPORTES:1	Rue des Déportés	Rue de Tivoli	Rue Brondex	METZ	Ouvert	65	57	5
DEPORTES:2	Rue des Déportés	Rue du Fort Queuleu	Rue Brondex	METZ	Ouvert	65	57	5
DRAPIERS:1	Rue des Drapiers	RN 3	Rue des Feivres	METZ	Ouvert	64	56	5
DRAPIERS:2	Rue des Drapiers	Rue des Feivres	Bld Solidarité (RD 4)	METZ	Ouvert	66	58	4
EN FOURNIRUE:1	En Fournirue	rue Ladoucette	place d'Armes	METZ	U	78	64	2
EN FOURNIRUE:2	En Fournirue	en Jurue	rue Ladoucette	METZ	U	79	71	2
EN FOURNIRUE:3	En Fournirue	pl des Paraiges	en Jurue	METZ	Ouvert	70	62	4
ESTREES	Rue d'Estrées	Place d'Armes	Place de Chambre	METZ	Ouvert	73	65	3
FAIDHERBE - RTE THIONVILLE	liaison pt Faidherbe rte Thionville	Pont Monnet	Route de Thionville	METZ	Ouvert	67	59	4
FEIVRES	Rue des Feivres	Rue des cloutiers	Rue des potiers	METZ	Ouvert	64	56	5
FELIX SAVART	Rue Félix Savart	Boulevard D. F. Arago	Rue de Grigy	METZ	Ouvert	65	57	5
FOCH:1	Av. Foch	Rue de la Gendarmerie	Rue des Augustins	METZ	U	73	65	3
FOCH:2	Av. Foch	Rue des Augustins	Rue F. de Curel	METZ	U	74	66	3
FOCH:3	Av. Foch	Rue F. de Curel	Rue Chatillon	METZ	Ouvert	71	63	3
FOCH:4	Av. Foch	Rue Chatillon	Place R. Mondon	METZ	Ouvert	70	62	4
FOLIE	Rue de la Folie	Rue Nicolas Jung	Route de Woippy	METZ	Ouvert	66	58	4
FORT GAMBETTA	Rue du Fort Gambetta	Av des Deux Fontaines	Echangeur Metz-Nord	METZ	Ouvert	69	61	4
FORT QUEULEU:1	Rue du Fort Queuleu	Rue des Déportés	Rue Roederer	METZ	Ouvert	65	57	5
FORT QUEULEU:2	Rue du Fort Queuleu	Rue Roederer	Rue Oberling	METZ	Ouvert	67	59	4

Classement des voies communales

Tronçon	Nom de la rue	Début	Fin	Commune	Tissu	Leqj	Leqn	Cat
FORT QUEULEU:3	Rue du Fort Queuleu	Rue Oberling	Route de Strasbourg	METZ	Ouvert	67	59	4
GABRIEL PIERNE:1	Rue Gabriel Pierné	Av André Malraux	Sente a My	METZ	Ouvert	67	59	4
GABRIEL PIERNE:2	Rue Gabriel Pierné	Sente a My	Rue Saint-Pierre	METZ	Ouvert	64	56	5
GAMBETTA:1	Rue Gambetta	Pl du Gnl De Gaulle	Rue Charlemagne	METZ	U	67	59	4
GAMBETTA:2	Rue Gambetta	Rue Charlemagne	Rue Pierre Perrat	METZ	Ouvert	66	58	4
GAMBETTA:3	Rue Gambetta	Rue Pierre Perrat	Pl R. Mondon	METZ	U	68	60	4
GARDE	Rue de la Garde	Bld Poincaré	Moyen Pont	METZ	Ouvert	71	64	3
GENDARMERIE	Rue de la Gendarmerie	Rue du Père Potot	Rue du Cambout	METZ	U	75	67	3
GENERAL DELESTRAINT:1	Rue du Gnl Delestraint	Pont du Vignoble	Bld de Guyenne	METZ	Ouvert	69	61	4
GENNIVAUX	Rue de Genivaux	Corchade	Boutons d'Or	METZ	Ouvert	66	58	4
GEORGES CLEMENCEAU:1	Bld Georges Clémenceau	Bld Saint-Symphorien	Rue Paul Ferry	METZ	Ouvert	65	57	5
GEORGES CLEMENCEAU:2	Bld Georges Clémenceau	Rue Paul Ferry	Rue du Canal	METZ	Ouvert	66	58	4
GEORGES DUCROCQ:1	Rue Georges Ducrocq	Rue Lothaire	Rue Turgot	METZ	Ouvert	66	58	4
GEORGES DUCROCQ:2	Rue Georges Ducrocq	Rue Lothaire	Rue des Près	METZ	Ouvert	69	62	4
GRANGE AUX DAMES	Rue de la Grange aux Dames	rue du Fort Gambetta	rue du trou aux serpents	METZ	Ouvert	67	59	4
GUYENNE:1	Bld de Guyenne	Rue du Béarn	Boulevard de Provence	METZ	Ouvert	66	58	4
GUYENNE:2	Bld de Guyenne	Boulevard Solidarité	Boulevard de Provence	METZ	Ouvert	67	59	4
HARELLE	Rue Harelle	Place R. Mondon	Rue Robert Schuman	METZ	Ouvert	67	58	4
HAUTE PIERRE	Rue Haute-Pierre	Rue du Juge Michel	Rue W. Churchill	METZ	Ouvert	72	64	3
HAUTE-SEILLE:1	Re Haute-Seille	place des Paraiges	pl St Simplicie	METZ	U	71	63	3
HAUTE-SEILLE:2	Re Haute-Seille	pl St Simplicie	pl des Charrons	METZ	Ouvert	67	59	4
HAUTE-SEILLE:3	Re Haute-Seille	pl des Charrons	rue du Cambout	METZ	U	70	62	4
HAUTE-SEILLE:4	Re Haute-Seille	rue du cambout	place Mazelle	METZ	Ouvert	68	60	4
HAUTECLOCQUE:1	Av Leclerc de Hauteclocque	Rue Wilson	Rue Mozart	METZ	U	72	64	3
HAUTECLOCQUE:2	Av Leclerc de Hauteclocque	Rue Mozart	Place Jean Moulin	METZ	U	71	63	3
HAUTS PEUPLIERS	Rue des Hauts Peupliers	Rue Joseph Hénot	Avenue de Strasbourg	METZ	Ouvert	66	58	4
HORGNE	Rue de la Horgne	Pont de la Horgne	Chemin de Blory	METZ	Ouvert	66	58	4
JARDINS	Rue des Jardins	Rue d'Alger	Place d'Armes	METZ	U	71,5	64	3
JEAN PIERRE JEAN	Square Jean Pierre Jean	Pl Philippe de Vigneulles	Rue Clovis	METZ	Ouvert	68	60	4
JEAN XXIII	Avenue Jean XXIII	Rue Gendarmerie	Place Mazelle	METZ	Ouvert	73	65	3
JEAN XXIII - MAZELLE	Maison Jean XXIII - Place Mazelle	Avenue Jean XXIII	Place Mazelle	METZ	Ouvert	70	62	4
JOFFRE - POINCARRE	bretelle	Av Joffre	Bld Poincaré	METZ	Ouvert	67	60	4
JOFFRE:1	Avenue Joffre	Place R.Mondon	Av Robert Schuman	METZ	U	74	66	3
JOFFRE:2	Avenue Joffre	Rue Robert Schuman	Pont Déroulède	METZ	Ouvert	75	65	3
JOFFRE:3	Avenue Joffre	Pont Déroulède	Bld Georges Clémenceau	METZ	Ouvert	73	65	3
JOSEPH HENOT:1	Rue Joseph Hénot	Rue Goussel	Rue Roederer	METZ	Ouvert	66	58	4
JOSEPH HENOT:2	Rue Joseph Hénot	rue Roederer	Rue Oberling	METZ	Ouvert	67	59	4
JUGE MICHEL	Rue du Juge Pierre Michel	Rue de la Garde	Rue Poncelet	METZ	Ouvert	74	66	3
JULES LAGNEAU	Rue Jules Lagneau	Rue Saint-Pierre	Rue de l'Argonne	METZ	Ouvert	68	61	4
LA FAYETTE:1	Rue La Fayette	Passage du Sablon	Rue Ausone	METZ	Ouvert	69	61	4
LA FAYETTE:2	Rue La Fayette	Rue Ausone	Rue S. Leclerc	METZ	Ouvert	68	61	4
LA FAYETTE:3	Rue La Fayette	Rue S. Leclerc	Rue d'Austrasie	METZ	Ouvert	68	60	4
LASALLE	Rue Lasalle	Place Saint-Martin	Place Saint-Nicolas	METZ	U	70	62	4
AURENT CHARLES MARECHAL	Rue Laurent Charles Maréchal	Rue Georges Ducrocq	Rue de Tivoli	METZ	Ouvert	71	63	3

Classement des voies communales

Tronçon	Nom de la rue	Début	Fin	Commune	Tissu	Leqj	Leqn	Cat
AURENT CHARLES MARECHAL	Rue Laurent Charles Maréchal	Rue de Tivoli	Rur Goussel	METZ	Ouvert	70	62	4
LOTHAIRE:1	Rue Lothaire	Rue Georges Ducrocq	Av Louis le Débonnaire	METZ	Ouvert	72	65	3
LOTHAIRE:2	Rue Lothaire	Av Louis le Débonnaire	Rue des messageries	METZ	Ouvert	70	62	4
LOTHAIRE:3	Rue Lothaire	Rue des messageries	Av André Malraux	METZ	Ouvert	70	62	4
LOTHAIRE:4	Rue Lothaire	Av André Malraux	Sente a My	METZ	Ouvert	68	60	4
LOTHAIRE:5	Rue Lothaire	Sente a My	Rue Saint-Pierre	METZ	Ouvert	67	59	4
LOUIS GANNE	Rue Louis Ganne	Rue M. Poinsignon	Rue Claude Bernard	METZ	Ouvert	67	59	4
MANGIN:1	Rue Mangin	Pont Saint-Clément	Rue de la Marne	METZ	Ouvert	68	60	4
MANGIN:2	Rue Mangin	Rue de la Marne	Rue du XXè corps	METZ	Ouvert	66	58	4
MANGIN:3	Rue Mangin	Rue du XXè corps	Rue Ed. Goudchaux	METZ	Ouvert	66	58	4
MANGIN:4	Rue Mangin	Rue Ed. Goudchaux	Av de Pont à Mousson	METZ	Ouvert	66	58	4
MARET	Rue Henry-Maret	Rue Pierre Perrat	Rue Pasteur	METZ	U	67	59	4
MARNE	Rue de la Marne	Rue Mangin	Rue Becoeur	METZ	Ouvert	66	58	4
MAZELLE - JEAN XXIII	Passage Place Mazelle - Jean XXI	Place Mazelle	Av. Jean XXIII	METZ	Ouvert	69	61	4
MAZELLE-PLANTIERES	Passage PI Mazelle-Pass Plantière	Place Mazelle	Passage de Plantières	METZ	Ouvert	69	61	4
MERCY	Rue de Mercy	Rue du Cuvion	RD999	METZ	Ouvert	66	58	4
MOYEN PONT	Moyen Pont	Bld Sérot	Rue de la Garde	METZ	Ouvert	70	61	4
NEUFBOURG	Rue du Neufbourg	Place Saint-Nicolas	Av. Foch	METZ	Ouvert	66	58	4
NEY:1	Avenue Ney	rue Churchill	rue Lyautey	METZ	Ouvert	64	56	5
NEY:2	Avenue Ney	Rue Lyautey	Sq Giraud	METZ	U	71	63	3
NEY:3	Avenue Ney	Square Giraud	Rue Gnl Dupuis	METZ	Ouvert	67	59	4
NEY:4	Avenue Ney	Rue Gnl Dupuis	Pont Déroulède	METZ	Ouvert	67	59	4
NICOLAS JUNG:1	Rue Nicolas Jung	route de Lorry	rue de la folie	METZ	Ouvert	67	59	4
NICOLAS JUNG:2	Rue Nicolas Jung	rue de la folie	route de Woippy	METZ	Ouvert	68	60	4
PARAIGES	place des paraiges	rue des Tanneurs	place des paraiges	METZ	Ouvert	69	60	4
PARIS	Rue de Paris	Pont des Morts	Pont du Canal	METZ	U	73	65	3
PASSAGE AMPHITHEATRE	Passage de l'Amphithéâtre	Place Mazelle	PI Hocquard	METZ	Ouvert	70	62	4
PASSAGE DU SABLON	Passage du Sablon	Rue La Fayette	Rue aux Arènes	METZ	Ouvert	74	66	3
PASTEUR:1	Rue Pasteur	Square Mangin	Rue H.Maret	METZ	U	71	63	3
PASTEUR:2	Rue Pasteur	Rue H. Maret	Rue du Sablon	METZ	U	69	61	4
PASTEUR:3	Rue Pasteur	Rue du Sablon	Place Jean Moulin	METZ	U	71	63	3
PATROTTE	Rue de la Patrotte	Route de Thionville	Rue Bernanos	METZ	Ouvert	67	59	4
PETITES SŒURS	Rue des Petites Sœurs	Bld Metman	Voie rapide est RN233	METZ	Ouvert	67	59	4
PHILIPPE DE VIGNEULLES	Place Philippe de Vigneulles	Rue Charles Abel	Rue de Verdun	METZ	Ouvert	67	59	4
PIERRE BOILEAU:1	Rue Pierre Boileau	Route de Thionville	Rue Pierre et Marie Curie	METZ	Ouvert	67	59	4
PIERRE BOILEAU:2	Rue Pierre Boileau	Rue Pierre et Marie Curie	Av. de l'Abbaye Saint-Eloy	METZ	Ouvert	67	59	4
PLACE D'ARMES:1	Place d'Armes	Fournirue	Rue d'Estrées	METZ	Ouvert	71	62	3
PLACE D'ARMES:2	Place d'Armes	Fournirue	Hôtel du District	METZ	Ouvert	69	60	4
PLACE DE LA COMEDIE	Place de la Comédie			METZ	Ouvert	69	61	4
PLACE DU SAULCY	Place du Saulcy			METZ	Ouvert	69	61	4
PLACE JEAN MOULIN	Place Jean Moulin			METZ	Ouvert	68	60	4
PLACE MAZELLE:1	Place Mazelle		Voir détails	METZ	Ouvert	68	60	4
PLACE MAZELLE:2	Place Mazelle		Voir détails	METZ	Ouvert	66	58	4
PLACE MAZELLE:3	Place Mazelle		Voir détails	METZ	Ouvert	70	62	4

Classement des voies communales

Tronçon	Nom de la rue	Début	Fin	Commune	Tissu	Leqj	Leqn	Cat
PLACE MAZELLE:4	Place Mazelle	Voir détails		METZ	Ouvert	70	62	4
PLACE MAZELLE:5	Place Mazelle	Voir détails		METZ	Ouvert	68	60	4
PLACE SAINT-MARTIN	Place Saint-Martin	Voir détails		METZ	U	70	63,5	4
POINCARE:1	Bld Poincaré	Jardin Boufflers		METZ	Ouvert	69	60	4
POINCARE:2	Bld Poincaré	Jardin Boufflers	Allée Victor Hégly	METZ	Ouvert	70	62	4
PONT DE L'ARGONNE	Pont de l'Argonne			METZ	Ouvert	68	60	4
PONT DE LA HORGNE	Pont de la Horgne			METZ	Ouvert	69	61	4
PONT DE LA PREFECTURE	Pont de la Prefecture			METZ	Ouvert	71	63	3
PONT DEROULEDE	Pont Déroulède			METZ	Ouvert	69	61	4
PONT DES MORTS	Pont des Morts			METZ	Ouvert	71	63	3
PONT DES ROCHES	Pont des Roches			METZ	Ouvert	74	66	3
PONT DU CANAL:1	Pont du Canal	Pt de fer	Chemin de Halage	METZ	Ouvert	71	64	3
PONT DU CANAL:2	Pont du Canal	Chemin de Halage	rue G.Aimé	METZ	Ouvert	70	62	4
PONT FAIDHERBE - A31	Liaison Pont Faidherbe - A31	Pont Faidherbe	Echangeur A31	METZ	Ouvert	64	57	5
PONT ROUGE	Rue du Pont Rouge	Voie rapide est RN233	Av. de Plantières	METZ	Ouvert	70	63	4
PONT SAINT-CLEMENT	Pont Saint-Clément			METZ	Ouvert	68	60	4
PONT SAINT-MARCEL	Pont Saint-Marcel			METZ	Ouvert	71	63	3
PONT ST MARCEL:1	rue du Pont St Marcel	Pt St Marcel	Rue de la Haye	METZ	U	74	67	3
PONT ST MARCEL:2	rue du Pont St Marcel	Rue de la Haye	Rue Belle-Isle	METZ	U	74	67	3
PRES	Rue des Près	Rue Georges Ducrocq	Rue de Tivoli	METZ	Ouvert	69	62	4
PROVENCE	Bld de Provence	Boulevard de Guyenne	Rue du Fort des Bordes	METZ	Ouvert	65	57	5
QUAI FELIX MARECHAL	Quai Félix Maréchal	Pont de la Préfecture	Pont Saint-Georges	METZ	Ouvert	66	58	4
QUAI PAUL VAUTRIN:1	Quai Paul Vautrin	Moyen Pont	Rue de la Paix	METZ	Ouvert	70	62	4
QUAI PAUL VAUTRIN:2	Quai Paul Vautrin	Rue de la Paix	Rue des Roches	METZ	Ouvert	69	61	4
QUAI RICHEPANCE	Quai Richepance	Pont des Morts	Pont de Thionville	METZ	Ouvert	65	57	5
QUEULEU	Rue de Queuleu	Av de Plantières	Rue de Turgot	METZ	U	75	67	3
ROI GEORGES	Place du Roi Georges	Rue Pierre Perrat	Av. Robert Schuman	METZ	Ouvert	66	0	4
ROYALE	Rue Royale	Place Saint-Louis	Place du Quarteau	METZ	U	73	65	3
RUE DU PONT DES MORTS:	Rue du Pont des Morts	Moyen Pont	Rue Belle-Isle	METZ	U	72	64	3
RUE DU PONT DES MORTS:	Rue du Pont des Morts	rue Belle-Isle	Pont des Morts	METZ	Ouvert	67	59	4
RUE DU PONT DES ROCHES:	Rue du Pont des Roches	Place de Chambre	Quai Félix Maréchal	METZ	U	78	70	2
SABLON	Rue du Sablon	Rue Pasteur	Rue La Fayette	METZ	U	71	63	3
SAINT-LOUIS	Place Saint-Louis			METZ	U	74	65	3
SAINT-NICOLAS	Place Saint-Nicolas			METZ	U	72	64	3
SAINT-PIERRE:1	Rue Saint-Pierre	Rue aux Arènes	Rue Auguste Prost	METZ	U	71	63	3
SAINT-PIERRE:2	Rue Saint-Pierre	Rue Auguste Prost	Rue Gardeur Lebrun	METZ	U	71	63	3
SAINT-PIERRE:3	Rue Saint-Pierre	Rue Gardeur Lebrun	Rue Robinson	METZ	Ouvert	66	58	4
SAINT-PIERRE:4	Rue Saint-Pierre	Rue Robinson	Rue Lagneau	METZ	U	71	63	3
SAINT-PIERRE:5	Rue Saint-Pierre	Rue Lagneau	Rue Saint-Livier	METZ	Ouvert	67	59	4
SAINT-PIERRE:6	Rue Saint-Pierre	Rue Saint-Livier	Rue Lothaire	METZ	U	72	64	3
SAINT-SIMPLICE	Place Saint-Simplice			METZ	Ouvert	74	64	3
SALIS	Rue de Salis	Av. de Lattre de Tassigny	Av. Kennedy	METZ	Ouvert	66	57	4
SENTE A MY:1	Sente à My	Rue de Castelneau	Rue du Lavoir	METZ	Ouvert	67	59	4
SENTE A MY:2	Sente à My	Rue du Lavoir	Rue des Plantes	METZ	Ouvert	67	59	4

Classement des voies communales

Tronçon	Nom de la rue	Début	Fin	Commune	Tissu	Leqj	Leqn	Cat
SENTE A MY:3	Sente à My	Rue des Plantes	Rue saint-André	METZ	Ouvert	67	59	4
SENTE A MY:4	Sente à My	Rue Saint-André	Rue Lothaire	METZ	Ouvert	67	59	4
SENTE A MY:5	Sente à My	Rue Lothaire	Rue Gabriel Pierné	METZ	Ouvert	66	58	4
SEROT:1	Bld Sérot	Pont des Morts	Pl du Saulcy	METZ	Ouvert	67	59	4
SEROT:2	Bld Sérot	Pl du Saulcy	Moyen-Pont	METZ	Ouvert	68	60	4
SQUARE MANGIN	Square Mangin	Rue Pasteur	Rue Gambetta	METZ	Ouvert	67	59	4
TANNEURS - MAGINOT	Liaison Tanneurs - Bld Maginot	Voir détails		METZ	Ouvert	66	58	4
TANNEURS:1	Rue des Tanneurs	rue basse-Seille	rue de Mexico	METZ	Ouvert	68	60	4
TANNEURS:2	Rue des Tanneurs	rue de Mexico	place des Paraiges	METZ	U	74	66	3
TIVOLI:1	Rue de Tivoli	Rue des Près	Rue Godron	METZ	Ouvert	67	59	4
TIVOLI:2	Rue de Tivoli	Rue Godron	Rue des Déportés	METZ	Ouvert	65	57	5
TOUL	Rue de Toul	Square Jean-Pierre Jean	Rue Charles Pêtre	METZ	Ouvert	65	57	5
TRONÇON:1	Echangeur A31	Voir détails		METZ	Ouvert	69	61	4
TRONÇON:2	Echangeur A31	Voir détails		METZ	Ouvert	65	57	5
TRONÇON:3	Echangeur A31	Voir détails		METZ	Ouvert	67	59	4
TRONÇON:4	Echangeur A31	Voir détails		METZ	Ouvert	71	64	3
TRONÇON:5	Echangeur A31	Voir détails		METZ	Ouvert	69	61	4
TRONÇON:6	Echangeur A31	Voir détails		METZ	Ouvert	64	56	5
TURGOT	Rue Turgot	Rue de Queuleu	Rue Georges Ducrocq	METZ	Ouvert	64	56	5
VAUBAN	Rue Vauban	Rue des Augustins	Av Jean XIII	METZ	Ouvert	68	60	4
VERDUN1	Rue de Verdun	Place Jean Moulin	PI Philippe de Vigneulles	METZ	Ouvert	71	63	3
VERLAINE	Rue Paul Verlaine	Av. Kennedy	Place Jean Moulin	METZ	Ouvert	68	60	4
VIGNOBLE	Rue du Vignoble	Pont Rémiat	Rue du Gnl Delestraint	METZ	Ouvert	65	57	5
CANAL	rue du canal	rue des couvents	rue du Génie	IONTIGNY-LES-METZ	Ouvert	63	52	5
CHEMIN DE BLORY:1	Chemin de Blory	Rue de la Horgne	Rue Kennedy	IONTIGNY-LES-METZ	Ouvert	65,5	56,5	4
CHEMIN DE BLORY:2	Chemin de Blory	Rue Kennedy	Rue des Volontaires	IONTIGNY-LES-METZ	Ouvert	66	58	4
CHEMIN DE BLORY:3	Chemin de Blory	Rue des Volontaires	Rue de Marly	IONTIGNY-LES-METZ	Ouvert	65	57	5
COUVENTS:1	Rue des Couvents	rue du Canal	rue de Reims	IONTIGNY-LES-METZ	Ouvert	64	56	5
COUVENTS:2	Rue des Couvents	rue de Reims	rue Charles de Gaulle	IONTIGNY-LES-METZ	Ouvert	65	57	5
DE GAULLE	Rue Charles de Gaulle	rue des couvents	rue Saint-Paul	IONTIGNY-LES-METZ	Ouvert	64	56	5
DIGUE:1	rue de la digue	rue des couvents	rue des couvents	IONTIGNY-LES-METZ	Ouvert	65	57	5
DIGUE:2	rue de la digue	Avenue R.Schuman	rue du Fossé	IONTIGNY-LES-METZ	Ouvert	65	57	5
FRESCATY:1	Rue de Frescaty	Rue Saint-Ladre	Rue Simminger	IONTIGNY-LES-METZ	U	69,5	59	4
FRESCATY:2	Rue de Frescaty	Rue Simminger	Limite Marly	IONTIGNY-LES-METZ	Ouvert	66	58	4
HAUT-RHELE	Rue du Haut-Rhèle	Rue de Touraine	Rue de Pont-à-Mousson	IONTIGNY-LES-METZ	Ouvert	66	58	4
HAUT-RHELE - ST QUENTIN	Passage du Haut-Rhèle	Rue du Haut-Rhèle	rue du St-Quentin	IONTIGNY-LES-METZ	Ouvert	64	56	5
JONCS	Rue des Joncs	Rue de Frescaty	Chemin des sources	IONTIGNY-LES-METZ	Ouvert	66	58	4
KENNEDY	Rue du Pdt Kennedy	Rue Franiatte	Rue de Marly	IONTIGNY-LES-METZ	Ouvert	64	56	5
LILAS	Rue des Lilas	Pont-à-Mousson	Rue Venizelos	IONTIGNY-LES-METZ	Ouvert	64	56	5
MARLY:1	Rue de Marly	Rue Bardot	Rue Saint-André	IONTIGNY-LES-METZ	Ouvert	64	56	5
MARLY:2	Rue de Marly	Rue Kennedy	Rue Bardot	IONTIGNY-LES-METZ	Ouvert	65	57	5
MARLY:3	Rue de Marly	Rue Saint-Exupéry	Rue Kennedy	IONTIGNY-LES-METZ	Ouvert	65	57	5
MARLY:4	Rue de Marly	Rue de Blory	Rue Saint-Exupéry	IONTIGNY-LES-METZ	Ouvert	64	56	5
ARTYRS DE LA RESISTANCE	Rue des Martyrs de la Résistance	Rue de Pont-à-Mousson	Rue Saint-Ladre	IONTIGNY-LES-METZ	Ouvert	65	57	5

Classement des voies communales

Tronçon	Nom de la rue	Début	Fin	Commune	Tissu	Leqj	Leqn	Cat
MEURISSE	Rue Meurisse	Rue de Pont-à-Mousson	Rue des couvents	FONTIGNY-LES-METZ	Ouvert	65	57	5
MGR HEINTZ	Rue Monseigneur Heintz	Rue Saint-Ladre	Rue Franiatte	FONTIGNY-LES-METZ	Ouvert	67	59	4
PASSAGE CH DE FER	Passage chemin de fer	Rue des Lilas	Chemin des sources	FONTIGNY-LES-METZ	Ouvert	66	59	4
ROBERT SCHUMAN:1	Av. Robert Schuman	rue de Pont-à-Mousson	Rue du Fossé	FONTIGNY-LES-METZ	Ouvert	64	56	5
SAINT-ANDRE:1	Rue Saint-André	Rue Colson	Pont de la Horgne	FONTIGNY-LES-METZ	Ouvert	66	58	4
SAINT-ANDRE:2	Rue Saint-André	Rue Philippe Colson	Rue de Marly	FONTIGNY-LES-METZ	Ouvert	65	57	5
SAINT-ANDRE:3	Rue Saint-André	rue de Marly	Rue Franiatte	FONTIGNY-LES-METZ	Ouvert	66	58	4
SAINT-LADRE:1	Rue Saint-Ladre	Rue Mgr Heintz	Rue de Litaldus	FONTIGNY-LES-METZ	Ouvert	66	58	4
SAINT-LADRE:2	Rue Saint-Ladre	Rue de Litaldus	Rue de Frescaty	FONTIGNY-LES-METZ	Ouvert	67	59	4
SAINT-LADRE:3	Rue Saint-Ladre	Rue de Frescaty	Limite Marly	FONTIGNY-LES-METZ	Ouvert	66	58	4
STADE	Rue du Stade	Chemin de Blory	Av. des Ormes	FONTIGNY-LES-METZ	Ouvert	66	58	4
Résultat du classement des projets communaux								
Tronçon	Nom de la rue	Début	Fin	Commune	Tissu	Leqj	Leqn	Cat
BELCHAMPS:2	Rue de Belchamps	Sente à My	Rue André Malraux	METZ	Ouvert	67	59	4
BELCHAMPS:3	Rue de Belchamps	Rue André Malraux	Av de la Seille	METZ	Ouvert	70	62	4
LD INTERCOMMUNAL SUD:	Bld Intercommunal Sud	Voir détails		METZ	Ouvert	67	59	4
LD INTERCOMMUNAL SUD:	Bld Intercommunal Sud	Voir détails		METZ	Ouvert	66	58	4
LD INTERCOMMUNAL SUD:	Bld Intercommunal Sud	Voir détails		METZ - MONTIGNY	Ouvert	67	60	4
LD INTERCOMMUNAL SUD:	Bld Intercommunal Sud	Voir détails		MARLY-MOULINS	Ouvert	68	60	4
ESPLANADE	Esplanade Amphithéâtre	Av. André Malraux	Av de la Seille	METZ	Ouvert	65	57	5
GENERAL DELESTRAINT:2	Rue du Gnl Delestraint	Pont du Vignoble	Rue Metman	METZ	Ouvert	64	56	5
LOGES	Rue des Loges	Rue Saint-Ladre	Rue de Pont-à-Mousson	FONTIGNY-LES-METZ	Ouvert	66	58	4
TERRES ROUGES	Rue des Terres Rouges	Rue Jean Burger	Rue des Bouleaux	SAINT-JULIEN	Ouvert	67	60	4
VR413:1	Avenue de la Seille	Voir détails		METZ	Ouvert	66	58	4
VR413:2	Avenue de la Seille	Voir détails		METZ	Ouvert	66	58	4
VR413:3	Avenue de la Seille	Voir détails		METZ	Ouvert	71	63	4
VR413:4	Avenue de la Seille	Voir détails		METZ	Ouvert	70	62	3
VR413:5	Avenue de la Seille	Voir détails		METZ	Ouvert	68	60	4
VR413:6	Avenue de la Seille	Voir détails		METZ	Ouvert	70	60	4
VR413:7	Avenue de la Seille	Voir détails		METZ	Ouvert	71	64	4